

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 4 mars 2024 À 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry  
Siège #2 - Gino Tanguay  
Siège #3 - Martine Rouillard  
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard  
Siège #6 - Étienne Ménard

Est absent : Siège #5 : Samuel Larochelle

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, directrice générale, assure le secrétariat.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

**01-03-24**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2024
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Présentation des rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023
  - 4.2 - Approbation des comptes à payer
- 5 - RAPPORT BUDGÉTAIRE
- 6 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers
- 7 - ADMINISTRATION
  - 7.1 - Demande de maintien du guichet automatique à Saint-Magloire
  - 7.2 - Nomination d'une émissaire de la langue française
  - 7.3 - PTI de la CSBE
  - 7.4 - Renouvellement adhésion Passion FM
  - 7.5 - Tournée des régions de l'ADMQ - Formations
  - 7.6 - Achats pour la bibliothèque
- 8 - ÉCOCENTRE
  - 8.1 - Demande de permis pour le réaménagement
- 9 - CESSION D'UNE ANCIENNE EMPRISE DE CHEMIN
- 10 - VOIRIE
  - 10.1 - Rechargement granulaire
  - 10.2 - Contrat pour l'abat poussière
- 11 - 6 LOGEMENTS
  - 11.1 - Permis de lotissement
- 12 - DISTRIBUTION D'ARBRES
- 13 - EAU POTABLE
- 14 - LOISIRS
  - 14.1 - Demande d'aide financière pour Les sentiers animés
  - 14.2 - Prêt du VTT pour l'activité de glissades
- 15 - SÉCURITÉ INCENDIE
- 16 - SÉCURITÉ CIVILE - priorité d'action locale
- 17 - ST-MAG FEST
- 18 - LÉGISLATION
  - 18.1 - Avis de motion et dépôt du Règlement 375-24 modifiant le règlement 355-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 19 - CORRESPONDANCE
  - 19.1 - Fermeture de l'urgence - demande d'appui
  - 19.2 - Vins et fromages

- 19.3 - Buckland sur gravelle
- 19.4 - Tour de Beauce
- 19.5 - AGA les Sentiers des Etchemins
- 20 - VARIA
  - 20.1 - Cession par les loisirs en faveur de la Municipalité
- 21 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 22 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

02-03-24

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2024**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté tel que présenté.

### **4 - FINANCES**

03-03-24

#### **4.1 - Présentation des rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023**

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 soit accepté tel que présenté aux membres du conseil municipal par la vérificatrice de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, Mme Karine Béland.

#### **ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Revenus de fonctionnement : 2 009 369 \$

Dépenses de fonctionnement : 1 877 686 \$

Affectations : 231 445 \$

Déficit de l'exercice après affectation: 99 762 \$

#### **ÉTATS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

Solde au 1er janvier 2023 : 395 774 \$

Solde au 31 décembre 2023 : 229 490 \$

ADOPTÉE

04-03-24

#### **4.2 - Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes à payer d'un montant de 155 729.47\$ pour le mois de février 2024, incluant des salaires nets au montant de 18 303,62\$, sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter. Un avis de cotisation au montant de 65,67\$ a été ajouté et sera également payé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Stéphanie Lamontagne, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Stéphanie Lamontagne  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **5 - RAPPORT BUDGÉTAIRE**

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de février 2024 est remis à chaque membre du conseil municipal.

## **6 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers**

Le maire et les conseillers font une rétrospective de leurs activités du mois dernier.

## **7 - ADMINISTRATION**

### **7.1 - Demande de maintien du guichet automatique à Saint-Magloire**

M. le maire Daniel Thibault informe l'assemblée des représentations faites auprès de Desjardins pour la conservation du guichet automatique à Saint-Magloire et que celui-ci n'est pas menacé de fermeture à brève échéance.

**05-03-24**

### **7.2 - Nomination d'une émissaire de la langue française**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE NOMMER la directrice générale en fonction à titre d'émissaire de la langue française au sein de la municipalité tel qu'exigé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

DE S'ENGAGER à respecter les obligations de la Charte de la langue française et sa réglementation en ce qui concerne notamment les communications publiques orales et écrites, les activités contractuelles de la municipalité et de ses organismes et à respecter les obligations en lien avec l'application de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

ADOPTÉE

### **7.3 - PTI de la CSBE**

Il y a dépôt du plan triennal 2024-2027 de la Commission scolaire de la Beauce-Échemin.

**06-03-24**

### **7.4 - Renouvellement adhésion Passion FM**

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RENOUVELER l'adhésion à Passion FM pour l'année 2024, au coût de 40\$.

ADOPTÉE

**07-03-24**

### **7.5 - Tournée des régions de l'ADMQ - Formations**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la directrice générale à s'inscrire à la journée de formation offerte par l'ADMQ dans le cadre de sa tournée des régions, qui se tiendra à Lac-Etchemin le 14 mai 2024, et d'en payer les coûts au montant de 385\$ + taxes, dîner inclus;

ADOPTÉE

**08-03-24**

### **7.6 - Achats pour la bibliothèque**

ATTENDU QUE la bibliothèque manque d'espace pour placer ses livres et autres articles;

ATTENDU QU'une soumission au montant de 261.42 \$ + taxes a été obtenue de Centre de Rénovation G.T. Turgeon relativement aux matériaux requis pour fabriquer des tablettes additionnelles dans le local actuel de la bibliothèque;

ATTENDU QUE les tablettes seraient fabriquées par des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER l'achat des matériaux nécessaires à la fabrication et l'installation de tablettes dans le local de la bibliothèque, tels qu'indiqués à la soumission faite par Centre de Rénovation G.T. Turgeon sous le numéro 00010882.

ADOPTÉE

## **8 - ÉCOCENTRE**

**09-03-24**

### **8.1 - Demande de permis pour le réaménagement**

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la directrice générale Stéphanie Lamontagne à présenter et signer une demande de permis pour les travaux de réaménagement de l'écocentre;

ADOPTÉE

**10-03-24**

## **9 - CESSION D'UNE ANCIENNE EMPRISE DE CHEMIN**

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 5 068 336, 5 068 337, 5 068 145, 5 068 147, 5 067 157, 5 068 335, 5 067 144 et 5 067 334 voient leurs terres séparées par l'ancien chemin municipal maintenant fermé ;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont demandé à la Municipalité de Saint-Magloire de leur céder cette ancienne emprise de chemin, pour moitié chacun sur sa largeur et pour la longueur contiguë à leur propriété respective, à l'exception du propriétaire du lot 5 068 335 qui a signifié par écrit ne pas être intéressé et consentir à ce que la largeur totale de l'ancien chemin soit cédée à l'autre propriétaire contigu;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 21-02-24 aux termes de laquelle elle a consenti à céder une autre portion de cette ancienne emprise au propriétaire contiguë de celle-ci, soit des lots 5 067 155 et 5 068 338;

ATTENDU QUE le fait de céder ces anciennes emprises de chemin n'aurait pas pour effet de créer d'enclave.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Tanguay,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE CÉDER aux propriétaire des lots 5 068 336, 5 068 337, 5 068 145, 5 068 147, 5 067 157, 5 067 158, 5 067 144 et 5 067 334, l'ancienne emprise de chemin maintenant fermé suite à la construction de la route 281 actuelle à chacun des propriétaires contigus, à l'exception du lot 5 068 335 dont la portion contiguë sera cédée au propriétaire du lot 5 067 157, pour la somme d'UN DOLLAR (1\$) plus taxes par portion cédée, à charge par ces derniers d'assumer les frais d'arpentage, de lotissement, de notaire et tout autre frais payable aux fins des présentes, de sorte que la Municipalité n'ait aucune somme à déboursier.

QUE ces cessions soient faites sans aucune garantie, chaque cessionnaire devant prendre l'immeuble à lui cédé dans sa condition actuelle.

QUE M. Daniel Thibault, maire et Mmes Stéphanie Lamontagne ou Brigitte Nicol, respectivement directrice générale et directrice adjointe, soient autorisés à signer le contrat notarié ainsi que tout autre document qui serait jugé utile ou nécessaire en vue de parfaire la présente transaction.

ADOPTÉE

## **10 - VOIRIE**

**11-03-24**

### **10.1 - Rechargement granulaire**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de 300 voyages de gravier 0 3/4 MG20 tamisé et chargé à l'entreprise S.D. Ménard Inc, au taux de 10,50\$ la tonne métrique, suite aux soumissions obtenues en vertu de la résolution 10-10-23 du présent conseil

D'EXIGER une analyse de la composition des matériaux afin de s'assurer de sa conformité;

D'AUTORISER le contremaitre aux travaux publics à confier le mandat pour la livraison et l'épandage de ce gravier aux entrepreneurs qu'il déterminera en fonction de leur disponibilité en mai ainsi qu'en suivant la règle de l'équité prônée par la Municipalité et les règles relatives aux artisans si obligatoire;

D'AUTORISER le contremaitre aux travaux publics ou la directrice générale à exiger des coupons de pesée ou confirmation du tonnage des camions.

ADOPTÉE

**12-03-24**

### **10.2 - Contrat pour l'abat poussière**

ATTENDU QU'une demande de soumission pour l'épandage d'abat poussière pour l'été 2024 a été faite à 2 entreprises, soit Transport Adrien Roy & Filles et à Abat poussière Nicolas Gamache;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit celle de Transport Adrien Roy & Filles, pour un prix de 0,4150\$ du litre de chlorure de calcium liquide (densité 35%); soit une dépense d'environ 45 650\$;

ATTENDU QUE cette entreprise a également indiqué pouvoir offrir le même service pour l'été 2025, au prix de 0,4210\$ du litre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'OCTROYER le contrat pour l'épandage d'abat poussière pour l'été 2024 à Transport Adrien Roy & Filles aux conditions mentionnées à leur soumission datée du 2 février 2024;

DE CONFIRMER que nous leur octroyons également le contrat pour l'épandage d'abat poussière pour l'été 2025 au prix de 0,4210\$ du litre.

ADOPTÉE

**13-03-24**

### **11 - 6 LOGEMENTS**

Il est proposé par Étienne Ménard,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la compagnie 9505-4037 Québec Inc. à faire une demande de permis pour la construction d'un immeuble de 6 logements abordables sur le terrain qui nous appartient (initialement le lot numéro 5 067 476);

D'AUTORISER la directrice générale ou le maire à signer tout autre document qui serait requis aux fins de l'émission de ce permis.

ADOPTÉE

**14-03-24**

### **11.1 - Permis de lotissement**

ATTENDU QUE le conseil avait adopté par résolution numéro 14-03-23 relativement au futur développement résidentiel;

ATTENDU QUE les règlements en vigueur requéraient qu'une plus grande superficie soit octroyée au terrain devant être cédé par la Municipalité afin d'y construire un immeuble de 6 logements abordables;

ATTENDU QU'un nouveau plan projet d'implantation et de lotissement a été préparé par Jean Venables, arpenteur-géomètre, le 13 décembre 2023 sous le numéro 2847 de ses minutes;

ATTENDU QU'un plan de lotissement a été préparé par Jean Venables, arpenteur-géomètre, le 20 décembre 2023 sous le numéro 2854 de ses minutes.

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER les nouveaux plans préparés par Jean Venables, arpenteur-géomètre, respectivement sous les numéros 2847 et 2854 de ses minutes;

D'AUTORISER la directrice générale Stéphanie Lamontagne et/ou le maire Daniel Thibault à signer la demande de permis de lotissement ainsi que tout autre document pouvant être requis aux fins de ce lotissement.

ADOPTÉE

**15-03-24**

### **12 - DISTRIBUTION D'ARBRES**

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE FAIRE la demande au Groupement Forestier Bellechasse Lévis pour

l'obtention d'arbres à distribuer gratuitement aux citoyens comme lors d'années antérieures;

QU'À défaut par cet organisme d'accéder à la demande, la directrice générale en fasse la demande à l'Association forestière des 2 rives.

ADOPTÉE

### **13 - EAU POTABLE**

Il y a dépôt du rapport sur la stratégie municipale d'économie d'eau potable accepté par le MAMH, pour l'année 2022.

### **14 - LOISIRS**

16-03-24

#### **14.1 - Demande d'aide financière pour Les sentiers animés**

ATTENDU QUE dans la planification stratégique de la municipalité pour les années 2023-2025 il a été prévu de bonifier l'expérience vécue lors de la visite de notre Municipalité, incluant dans les sentiers des verts boisés;

ATTENDU QUE des démarches ont été faites en ce sens par la directrice générale et le président des loisirs suite à l'adoption de la résolution 28-02-24;

ATTENDU QUE des offres de services ont été demandées à 3 firmes, dont une en Chaudière-Appalaches oeuvrant dans le domaine des communications et de la publicité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des propositions assez différentes les unes des autres concernant la réalisation du projet;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de combiner 2 des propositions afin de satisfaire aux critères que la Municipalité souhaitait remplir avec ce projet, soit celles de Cochlea Team et Défi Évasion;

ATTENDU QUE ce projet constitue une façon innovante et unique de développer, promouvoir et partager la culture dans la région;

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins a actuellement un programme de soutien financier pour les projets culturels et qu'il serait bénéfique pour notre Municipalité tout comme de celles voisines que ce projet puisse se réaliser.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la directrice générale Stéphanie Lamontagne à présenter une demande d'aide financière au volet B: Espaces culturels sous le nom de "DES SENTIERS ANIMÉS" incluant les "Défis éphémères" à être créés par l'entreprise Cochlea team ainsi que le parcours personnalisé qui sera réalisé par Défi Évasion;

D'ACCEPTER les offres de services faites par de Cochlea Team (défis éphémères) et Défi Évasion et d'autoriser la directrice générale à signer toute entente avec ces 2 firmes, après réception de la confirmation de l'aide financière dont il est fait mention au paragraphe précédent;

DE DEMANDER l'appui d'autres organismes pouvant bénéficier de cette nouvelle offre culturelle, dont les municipalités voisines;

DE CONFIRMER dans cette demande la volonté de la Municipalité d'améliorer l'expérience des utilisateurs en gravelant d'ici la fin de 2025 les sentiers des verts boisés et en améliorant le signal internet dans ceux-ci.

D'ACQUITTER la portion non couverte par l'aide financière à même le fonds réservé pour les loisirs.

ADOPTÉE

17-03-24

**14.2 - Prêt du VTT pour l'activité de glissades**

**Gino Tanguay informe le conseil qu'il s'abstient des délibérations et de voter pour cause de conflit d'intérêts.**

Il est proposé par Étienne Ménard,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER de prêter le VTT de la Municipalité à un responsable du comité des loisirs pour l'activité de glissade qui se déroulera le 8 mars 2024, si la température le permet.

ADOPTÉE

18-03-24

**15 - SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER le rapport annuel d'activité 2023 en sécurité incendie présenté par la RISEDE;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC des Etchemins avant le 11 mars 2024.

ADOPTÉE

19-03-24

**16 - SÉCURITÉ CIVILE - priorité d'action locale**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE CONFIRMER à la Sûreté du Québec que la surveillance des entrées sud et nord du village (arrêt obligatoire et vitesse) soit la priorité d'action locale pour 2024-2025.

ADOPTÉE

**17 - ST-MAG FEST**

La demande ayant été annulée, le sujet n'a pas été discuté.

**18 - LÉGISLATION**

**18.1 - Avis de motion et dépôt du Règlement 375-24 modifiant le règlement 355-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés**

Avis de motion du règlement # 375-24 "Règlement Modifiant le Règlement 355-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés"

Je, soussignée, Marie-Hélène Ménard, conseillère, donne avis de motion que le règlement # 375-24 ayant pour objet la modification du Règlement 355-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice générale a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Une copie du projet de ce règlement est également déposée aux présentes.

---

Marie-Hélène Ménard, conseillère

## **19 - CORRESPONDANCE**

**20-03-24**

### **19.1 - Fermeture de l'urgence - demande d'appui**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'APPUYER la Municipalité de Rivière-Rouge dans son combat pour maintenir un service de garde d'urgence entre 20h et 8h.

ADOPTÉE

**21-03-24**

### **19.2 - Vins et fromages**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER que l'école Rayons de soleil utilise gratuitement la salle municipale et la cuisinette pour leur activité de financement le 20 avril 2024.

D'EXIGER que l'école fournisse une preuve d'assurance responsabilité valide tel que requis par nos propres assurances.

ADOPTÉE

**22-03-24**

### **19.3 - Buckland sur gravelle**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER le passage des participants de Buckland sur gravelle sur les rangs St-Léon et St-Cyrille lors de leur parcours prévu le 6 juillet 2024.

ADOPTÉE

**23-03-24**

### **19.4 - Tour de Beauce**

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER le passage des cyclistes du Tour de Beauce dans la Municipalité de Saint-Magloire, le 13 juin 2024.

ADOPTÉE

### **19.5 - AGA les Sentiers des Etchemins**

Le conseil informe les citoyens qu'ils sont tous invités à participer à l'assemblée générale annuelle de l'OBNL Les sentiers des Etchemins, qui se tiendra le 13 mars 2024 à 19h à l'édifice Denis-Boutin, salle Clara-Couture, à Sainte-Sabine.

## **20 - VARIA**

**24-03-24**

### **20.1 - Cession par les loisirs en faveur de la Municipalité**

**Gino Tanguay informe le conseil qu'il se retire des délibérations et du vote pour cause de conflit d'intérêts.**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des autres conseillers présents;

DE S'ENGAGER formellement à acquérir à titre gratuit le lot numéro 5 067 538 appartenant actuellement au Comité des loisirs de St-Magloire, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, dans leur état actuel et sans garantie légale.

QUE cette acquisition se fasse dans les soixante (60) jours suivant la réception d'une lettre d'approbation de la demande d'aide financière au programme PAFIRSPA, à moins que le notaire ne demande et justifie un délai plus long.

D'ACQUITTER les frais notariés relatifs à cet acte de cession.

ADOPTÉE

## **21 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**25-03-24**

## **22 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE la séance soit levée à 20h06.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Thibault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Stéphanie Lamontagne  
Directrice générale